

CTP Central du Cemagref du 17 novembre 2009

Dossier "Prime d'Excellence Scientifique"

Déclaration des représentants du personnel SUD-Recherche-EPST, FO, CGT

Nous ne sommes pas face à un manque de motivation individuelle des chercheurs, nous sommes face à un problème global de manque d'attractivité des carrières de la recherche publique et, plus spécifiquement au Cemagref, de différentiel de rémunération entre titulaires Recherche et titulaires Agriculture, qui s'ajoute au différentiel de rémunération entre chargés de recherche et ingénieurs de recherche. Dans ces conditions, proposer aux chercheurs une prime-bonus qui ne sera attribuée qu'à une poignée d'entre eux¹, sur concours et pour une durée limitée, c'est vraiment se moquer du monde !

Si Madame la Ministre voulait vraiment la parité entre chercheurs et enseignants-chercheurs, pourquoi ne pas avoir transposé au corps des CR la réforme de la grille des Maîtres de Conférences, en particulier procédé enfin à l'effacement du barrage de classe entre CR2 et CR1 : avec la suppression de la limite d'âge pour le recrutement en CR2, on recrute au sommet de ce grade, en tenant compte de leurs années de CDD successifs, des chercheurs expérimentés qui doivent rester bloqués là pendant au moins 4 ans avant de pouvoir passer en CR1 !

Non seulement cette prime d'excellence scientifique ne répond pas à la nécessité de revaloriser les salaires des chercheurs (et des autres personnels) mais elle est porteuse de graves dérives :

- elle nie le caractère collectif de la recherche
- elle remet gravement en cause le statut de chercheurs titulaires des EPST qui garantit l'égalité de traitement entre chercheurs de toutes les disciplines et de tous les EPST² et l'indépendance de leur démarche scientifique
- elle prépare une extension à tous les personnels du système d'individualisation des carrières et des rémunérations prôné par le gouvernement où le salaire fixe ne serait plus qu'une petite partie de la rémunération et où des parts variables selon la fonction et la "performance individuelle" prendraient de plus en plus de place
- elle prépare un désengagement financier de l'Etat, y compris pour assurer le financement des rémunérations des fonctionnaires, que le gouvernement veut de plus en plus faire assurer par les ressources propres des organismes
- ces primes n'étant pas financées *en plus* par le Ministère de la Recherche³, où prendra-t-on l'argent ? si on le prend sur la masse salariale, ce sera au détriment des embauches ou des promotions, et si on le prend sur les ressources propres, ce sera au détriment du fonctionnement⁴ ; cela conduira à des tensions entre collègues⁵ et cela jettera le doute sur l'indépendance des recherches et expertises réalisées par le Cemagref.
- elle met les chercheurs dans une spirale sans fin de "travailler plus pour espérer gagner plus" (momentanément !) dont feront les frais ceux – et surtout celles - qui ne veulent pas consacrer toute leur vie à leur travail, fût-il passionnant
- elle va pourrir l'ambiance entre collègues : la question de savoir qui va signer tel article en premier auteur, qui va encadrer la prochaine thèse ou le prochain stagiaire, qui va être porteur du projet en cours de montage, etc.. va-t-elle devoir se régler au couteau dans ce contexte de concurrence exacerbée ?

¹ la base indiquée par le DG est de 4 attributions/an, pour une durée de 4 ans, éventuellement révisable avant

² ce n'est pas parce que ce principe a déjà été battu en brèche par la direction de l'INSERM avec ses "contrats d'interface" qu'il faut déréguler toutes les rémunérations des chercheurs et à terme de tous les fonctionnaires !

³ en 2009, l'enveloppe de ces primes a été financée par les suppressions d'emplois...

⁴ sachant qu'au Cemagref, compte-tenu de l'indigence du soutien de base qui nous est alloué, les équipes de recherche ne fonctionnent qu'avec les ressources propres !

⁵ comment justifier de faire abonder grâce aux ressources propres collectées par tous les primes de quelques uns ?

